



**COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE**



Mercredi 10 janvier 2018

## **Atteinte à la liberté d'installation : les jeunes et futurs médecins disent NON !**

Ce 10 janvier, M. Guillaume Garot présentera devant la Commission des Affaires Sociales la **proposition de loi visant à lutter contre la désertification médicale** (n° 477).

Les structures représentatives des jeunes et futurs médecins avaient été reçues le 19 décembre à l'Assemblée Nationale pour échanger avec M. Garot autour de ce texte.

Cette proposition de loi **remet en question la liberté d'installation des médecins libéraux**. Elle propose la mise en place d'un conventionnement sélectif des médecins s'installant en zones dites « en fort excédent en matière d'offres de soins » : un médecin désirant s'installer dans une telle zone devra obligatoirement remplacer un médecin quittant cette zone pour être conventionné par l'Assurance maladie.

Nous rappelons que cette mesure coercitive proposée par les députés de la Nouvelle Gauche serait un coup de plus porté à une médecine libérale déjà en souffrance et peinant à recruter de jeunes médecins : **ce genre de mesure ne peut que décourager les internes et jeunes médecins**, les incitant à se tourner vers d'autres modes d'exercice !

Nous rappelons également qu'il **n'existe pas de zones sur-dotées en médecins en France**. Les centres urbains sont eux aussi en difficulté.

Enfin, s'attaquer au conventionnement, c'est prendre le risque du **développement d'une médecine à deux vitesses**, creusant les **inégalités sociales d'accès aux soins**, et délétère pour la qualité des soins.

Les jeunes médecins sont **force de propositions** pour améliorer l'attractivité des territoires. En effet, des **mesures incitatives existent**. Les plus anciennes d'entre elles semblent montrer des résultats prometteurs. Leur impact devra, à l'instar de celui des mesures les plus récentes, être évalué.

Laissons la possibilité aux professionnels de santé de se regrouper, d'innover et de développer la recherche dans leur territoire. Ils sauront le faire en fonction des besoins de la population et de leurs aspirations en collaborant avec les établissements de santé. Levons les freins à l'installation et prenons en compte le projet professionnel des futurs médecins en facilitant leurs démarches administratives.

La démographie médicale actuelle n'est que le fruit des manquements des politiques publiques antérieures et de l'augmentation trop tardive du numerus clausus. Ce n'est pas à la jeune génération d'en payer les conséquences.

**C'est à l'ensemble des acteurs de faire preuve, aujourd'hui, d'ambition, pour mettre en place les solutions de demain pour une meilleure organisation territoriale des soins : plus égalitaire, plus solidaire et plus efficiente.**

### **Contacts presse :**

**Samuel VALERO** – Vice-président chargé des Perspectives Professionnelles de l'ANEMF - [perspectives.pro@anemf.org](mailto:perspectives.pro@anemf.org) | 06.74.83.85.16

**Maxence PITHON** – Président de l'ISNAR-IMG - [president@isnar-img.com](mailto:president@isnar-img.com) | 06.73.07.53.01

**Dr. Emanuel LOEB** – Président de l'ISNCCA - [president@isncca.org](mailto:president@isncca.org) | 06.50.93.64.60

**Jean-Baptiste BONNET** – Président de l'ISNI - [president@isni.fr](mailto:president@isni.fr) | 06.59.50.46.61

**Dr. Yannick SCHMITT** – Président de ReAGJIR - [contact@reagjir.com](mailto:contact@reagjir.com) | 06.81.66.46.93

**Dr. Sayaka OGUCHI** - Présidente du SNJMG - [presidente@snjmg.org](mailto:presidente@snjmg.org) | 07.61.99.39.22